

L'ASSEMBLÉE
CITOYENNE
DE PLAINE
COMMUNE

RÉPONSES AUX TRAVAUX

MAI 2024

ASSEMBLÉE CITOYENNE SUR L'ÉNERGIE

ASSEMBLÉE CITOYENNE SUR L'ÉNERGIE

TABLE DES MATIÈRES

- MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE P.1
- CONTEXTE P.2
- MÉTHODOLOGIE P.4
- RÉPONSES PAR
THÉMATIQUES P.6

- 01 BÂTIMENTS – P.6
- 02 CONDITIONS DE TRAVAIL – P.18
- 03 CULTURE – P.19
- 04 ÉCLAIRAGE PUBLIC – P.20
- 05 ÉCONOMIE DE MARCHÉ – P.23
- 06 ENTREPRISES PRIVÉES – P.24
- 07 ÉQUIPEMENTS PUBLICS – P.26
- 08 GESTION DES DÉCHETS – P.29
- 09 TRANSPORTS EN COMMUN – P.32
- 10 SENSIBILISATION – P.36
- 11 RECYCLAGE / RÉUTILISATION – P.36
- 12 ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE – P.44
- 13 ESPACES VERTS – P.47
- 14 VÉLOS ET CYCLES – P.49
- 15 SPORTS – P.51
- 16 EXAMPLARITÉ – P.53
- 17 GESTION DES EAUX – P.54
- 18 PRODUCTION D'ÉNERGIE – P.54

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE



Abdelkader R	Hamza C	Mohamed O
Adele V	Hevatiana M	Morgan R
Alia M	Issam T	Myriam B
Andrys M	James A	Myriam K
Beatrice S	Jean Luc D	Nathalie E
Boubou S	Jombi N	Nicolas G
Candy P	Josephine D	Ninette M
Caroline C	Junior L	Ornella M
Cindy B	Karima A	Ouardia B
Clarisse S	Karima Ha	Rachid Z
Corinne G	Karima He	Raymond T
Corrine P	Katia M	Russel S
Daniela A	Kheider G	Sandrine N
Denis G	Lamria K	Sandrine W
Denis H	Lauren B	Saya T
Djamila D	Linda U	Seltana B
Dominique R	Lionel C	Sheherazade H
Emmanueline D	Loic B	Sonia A
Eric B	Maelys L	Stefani D
Fares B	Marie Florence F	Tarek A
Fatima B	Marie M	Tayleur S
Genner A	Martial B	Teresa C
Gerard F	Massillya C	Walid C
Ghania H	Maurice N	Yasmine N
Habiba O	Melanie H	Youssef A
Hakim A	Micheline A	

ASSEMBLÉE CITOYENNE DE L'ÉNERGIE

La première assemblée citoyenne de l'énergie organisée par Plaine Commune de novembre 2023 à février 2024 a réuni 77 citoyens représentatifs du territoire pour répondre à la question suivante :

“Dans un contexte de changement climatique et de risques de crise énergétique, comment adapter la consommation d'énergie sur le territoire ?”

L'objectif de la collectivité était d'identifier de nouvelles actions possibles pour réduire la consommation d'énergie sur le territoire, d'inventer une sobriété collective désirable, et enfin de questionner la répartition des efforts de chacun entre la puissance publique, les individus et les entreprises, dans l'optique d'une transition juste.

Pour y répondre, les participants de l'Assemblée ont soumis aux élus de Plaine Commune 40 propositions d'action. Elles touchent à différentes thématiques et dépassent parfois les compétences de la collectivité.

Ces propositions ont été accompagnées d'un texte manifeste des membres de l'Assemblée, présentant leur vision du territoire à l'horizon 2030.

Après remise des travaux, les propositions citoyennes ont été analysées par les services compétents de Plaine Commune afin d'évaluer leur faisabilité technique.

Les propositions et les analyses ont ensuite été transmises aux élus pour éclairer la décision finale à prendre sur chacune d'entre elles.

Les propositions retenues ont pour ambition d'intégrer les projets, les plans ou les politiques publiques de Plaine Commune.

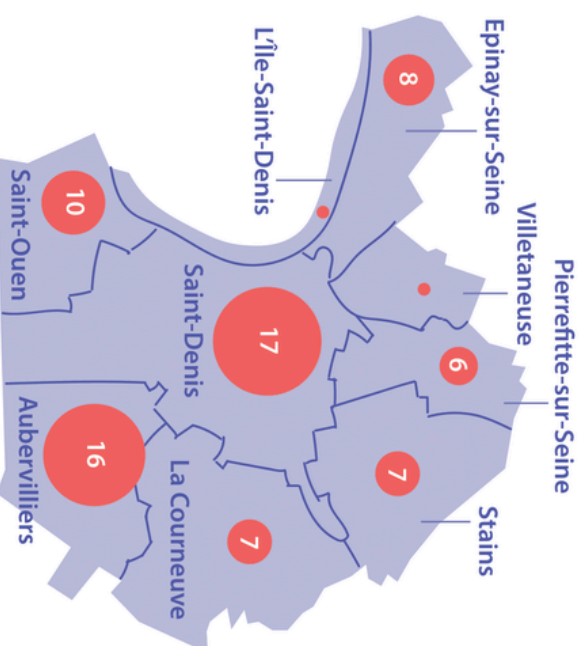
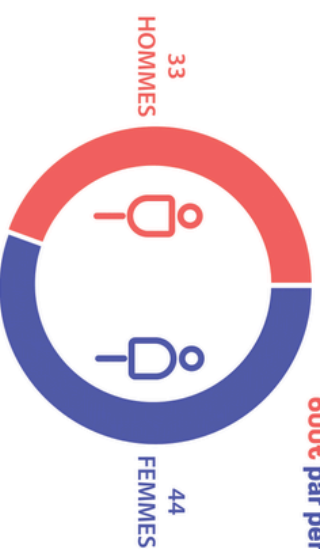
Ce document fait état des réponses officielles sur l'ensemble des propositions rédigées par les 78 participants de l'assemblée citoyenne de l'énergie.

LA QUESTION POSÉE

« Dans un contexte de changement climatique et de risque de crise énergétique, comment adapter la consommation énergétique sur le territoire ? »

78 MEMBRES

rémunération à hauteur de 600€ par personne



LES OBJECTIFS

Affronter la complexité de la transition énergétique d'un territoire sobre en énergie

Envisager une sobriété collective désirable et partagée, qui s'appuie sur des valeurs de solidarité

Répartir les efforts de chacun entre la puissance publique, les individus et les entreprises, vers une transition juste

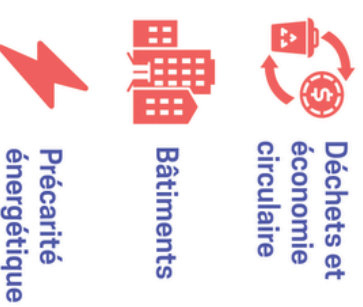
4 SESSIONS

- 1 « Comprendre les enjeux actuels »
Samedi 18 et dimanche 19 novembre 2023
- 2 « Ouvrir les champs des possibles »
Samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023
- 3 « Identifier des propositions d'action »
Samedi 13 et dimanche 14 janvier 2024
- 4 « Élaborer les mesures dans leur version finale »
Samedi 3 et dimanche 4 février 2024

40 PROPOSITIONS



6 THÉMATIQUES



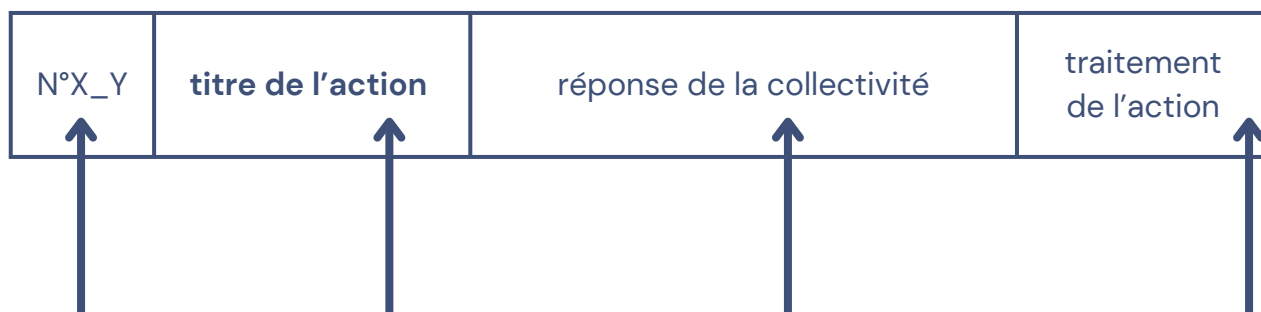
ASSEMBLÉE CITOYENNE DE L'ÉNERGIE

Chacune des propositions contenait plusieurs propositions d'actions. Pour plus de clarté et afin d'analyser correctement cette matière, les services de Plaine Commune les ont divisées en 154 sous-propositions, appelées "actions".

Ainsi, chaque action s'est vue attribuer une réponse par la collectivité, et un niveau de reprise comme ce qui suit :

- Retenue en totalité dans l'activité
- Partiellement retenue dans l'activité
- Non retenue dans l'activité
- Hors compétence, avec engagement : la collectivité s'engage à contacter et convaincre les interlocuteurs pertinents pour la mise ne place de cette mesure
- Hors compétence, sans engagement : la collectivité ne s'engage pas sur cette sous-proposition.

Toutes les actions sont numérotées, avec d'abord le numéro de la proposition initiale (X - soumise par les citoyens), puis le numéro de l'action (Y - attribué par les services). Le titre de l'action a été donné par les citoyens, et provient de la proposition initiale.



numérotation

X = proposition initiale

Y = numéro donné par la collectivité

titre donné par les citoyens

réponse argumentée

niveau de reprise par la collectivité

ASSEMBLÉE CITOYENNE DE L'ÉNERGIE

niveau de reprise	nombre d'actions concernées
Hors compétence, avec engagement	7
Hors compétence, sans engagement	39
Non retenue	25
Retenue partiellement	19
Retenue en totalité	64
TOTAL	154

ACTIONS PROPOSÉES ET RÉPONSES

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°4_11	<p>Réfléchir à la transformation de bâtiments en bureaux en résidentiel</p>	<p>Le sujet est étudié et promu par la collectivité, qui se heurte néanmoins à de nombreux obstacles opérationnels limitant sa massification (potentiel de réversibilité des bâtiments parfois limité, coûts importants, enjeux thermiques, parc de bureaux vacants limité...). Plusieurs projets sont accompagnés/en cours de développement, mais ce levier ne pourra à lui seul constituer une réponse satisfaisante aux enjeux présentés ici.</p>	<p>Retenue en totalité</p>
N°37_139	<p>S'assurer d'un meilleur entretien des parties communes et ne pas laisser "pourrir" les situations pour faire des économies</p>	<p>La nouvelle loi contre l'habitat indigne prévoit au niveau national de donner plus de moyens aux collectivités pour agir contre l'habitat indigne. Cela inclut la mauvaise gestion de parties communes ou de bâtiments entiers. Plaine Commune s'engage donc à se saisir de ces outils pour continuer de lutter contre l'habitat indigne sur le territoire.</p>	<p>Hors compétences, avec engagement</p>

THÉMATIQUE
BÂTIMENTS /
LOGEMENTS PRIVÉS

1

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°4_13	Communiquer sur les dispositifs et aides existantes pour encourager la rénovation	Un renforcement de l'ALEC est prévu pour accompagner les particuliers sous forme de conseil dans l'isolation thermique et la production d'énergie. Le renforcement de l'ALEC est prévu avec le vote d'un plan climat air énergie territorial en fin d'année. L'ALEC sera la porte d'entrée principale de l'accompagnement des propriétaires sur Plaine Commune.	Retenue en totalité
N°19_59	Multiplier les messages concernant la rénovation (rabâcher le message) et en s'appuyant sur les entreprises de gardiennage		Retenue en totalité
N°36_125	Développer les aides pour l'installation de pompes à chaleur		Partiellement retenue
N°36_126	Renforcement de l'accompagnement à l'isolation de l'habitat privé		Retenue en totalité

THÉMATIQUE
BÂTIMENTS /
LOGEMENTS PRIVÉS

1

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°38_128	Vérifier annuellement les têtes de radiateurs		Non retenue
N°38_140	Utiliser des ampoules LED avec détecteurs de mouvement dans les parties communes	La collectivité ne peut intervenir sur la gestion courante de bâtiments appartenant à des propriétaires privés, notamment concernant des travaux réduisant la consommation d'énergie.	Hors-compétences, sans engagement
N°37_138	Placarder des affiches informatives dans les ascenseurs ou les halls		Hors-compétences, sans engagement
N°38_147	Augmenter le plafond de subvention pour obtenir des aides supplémentaires pour le financement de la rénovation de logement, sociaux comme privés	La collectivité n'a pas non plus la possibilité de relever le plafond des aides à l'isolation pour les particuliers, qui est une compétence de l'Etat.	Hors-compétences, sans engagement

THÉMATIQUE
BÂTIMENTS /
LOGEMENTS PRIVÉS

1

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°38_141	Former et donner des moyens aux gardiens pour réaliser des économies d'énergie	La collectivité ne peut intervenir sur la gestion courante de bâtiments appartenant à des propriétaires privés pour des actions de communication auprès des copropriétés.	Hors-compétences, sans engagement
N°38_142	Organiser des évènements (réunion des voisins, vide-grenier) et y intégrer de la sensibilisation		Hors-compétences, sans engagement
N°37_143	Récupération de l'eau (de pluie, usée, d'humidité) pour laver les sols		Hors-compétences, sans engagement
N°37_144	Organiser des réunions d'information dans les copropriétés voire les quartiers		Hors-compétences, sans engagement

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°36_127	<p>Mettre en place 'une procédure de voie de recours pour les locataires qui pourraient demander la visite d'un audit énergétique qui pourrait statuer sur l'obligation des propriétaires à faire des travaux de rénovation</p>	<p>Des recours des locataires contre leur propriétaire existent aujourd'hui lorsque la situation rentre dans un cas de logement indécent ou indigne. D'autre part, la location de logements mal isolés devient de plus en plus encadrée depuis la loi "climat et résilience" d'août 2021. La collectivité ne reprend donc pas la proposition de création d'une voie de recours supplémentaire.</p>	Non retenue
N°38_146	<p>Mettre à disposition des ménages un organigramme (papier et numérique) des acteurs et des ressources pour les accompagner dans la rénovation de leurs logements, et agir sur le non-recours aux aides existantes</p>	<p>Un renforcement de l'ALEC est prévu pour accompagner les particuliers sous forme de conseil dans l'isolation thermique et la production d'énergie. Le renforcement de l'ALEC est prévu avec le vote d'un plan climat air énergie territorial en fin d'année. L'ALEC sera la porte d'entrée principale de l'accompagnement des propriétaires sur Plaine Commune.</p>	Retenue en totalité

THÉMATIQUE
BÂTIMENTS /
LOGEMENTS PUBLICS

1

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°36_38	<p>Généraliser les potagers dans le parc social</p>	<p>La présence d'espaces verts extérieur dans les parcs dans la construction de nouveaux logements est une priorité de la collectivité, dont des jardins partagés. des jardins partagés sont déjà installés dans certains immeubles gérés par Plaine Commune Habitat. En revanche, les jardins potagers demandent un investissement des locataires qui n'ont parfois pas suffisamment de temps disponible ou l'envie de s'y consacrer. C'est la raison pour laquelle les jardins partagés ne sont pas généralisés, et souvent en partenariat avec des acteurs associatifs locaux.</p>	Partiellement retenue
N°36_21	<p>Encourager d'avantage l'échange de logements (via les bailleurs sociaux)</p>	<p>Une plateforme nationale permet déjà l'échange de logements sociaux (echangerhabiter.fr). Depuis sa mise en place en 2018, 3 170 foyers ont échangé leurs logements sociaux, et 640 ont un dossier d'échange en cours (chiffres consultés le 2 mai 2024).</p>	Retenue en totalité

THÉMATIQUE
BÂTIMENTS /
LOGEMENTS PUBLICS

1

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°36_129	Obliger les bailleurs privés et sociaux à faire de la rénovation thermique et de la réparation avec du matériel de qualité, recyclable et/ou recyclé	Plaine Commune soutient les bailleurs dans la rénovation des logements : la collectivité subventionne Plaine Commune Habitat garantit les emprunts de tous les bailleurs sous réserve de l'atteinte de l'étiquette C minimum et d'un gain de 2 étiquettes. De plus, dans le cadre de la rénovation urbaine, environ 10 000 logements sont prévus à la réhabilitation dans le cadre des 14 NPNRU en cours sur le territoire.	Retenue en totalité

THÉMATIQUE
BÂTIMENTS /
LOGEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS

1

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°33_104	Imposer une réglementation écologique afin de garantir l'insertion progressive de l'écologie dans les normes de rénovation et de construction	La collectivité a récemment renouvelé ses exigences en matière de construction pour l'ensemble des projets composés de plus de 10 logements, regroupées dans la Convention qualité construction neuve adoptée en 2023.	Retenue en totalité
N°33_103	Favoriser l'utilisation des matériaux durables et limiter les matériaux polluants dans les rénovations et constructions	Les constructeurs devront désormais intégrer des matériaux de réemploi sur au moins une famille de produits des bâtiments Cela fait parti du nouveau socle commun d'exigences, qui est rassemblé dans la Convention qualité construction neuve adoptée en 2023.	Retenue en totalité
N°37_145	Installer des laveries collectives dans les immeubles pour économiser de l'énergie	L'idée d'avoir des laveries collectives pour économiser de l'énergie va intégrer les réflexions du nouveau PLUi pour les nouveaux projets de construction de logements classiques ou participatifs. Cette proposition fera l'objet d'expérimentations, via la mise en place d'un droit à construire complémentaire ou d'un bonus écologique.	Partiellement retenue

THÉMATIQUE
BÂTIMENTS /
LOGEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS

1

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°36_130	Détruire les logements les plus anciens ou les plus difficiles à isoler pour construire de nouveaux logements mieux isolés	Les réponses à ces propositions se trouvent dans la Convention qualité construction neuve adoptée en 2023. Par exemple, les constructeurs devront désormais intégrer des matériaux de réemploi sur au moins une famille de produits des bâtiments. D'autre part, les immeubles devront être conçus selon une approche bioclimatique visant à limiter leurs besoins énergétiques et satisfaire les besoins en rafraîchissement et isolation.	Retenue en totalité
N°36_132	Un meilleur contrôle du respect des normes de rénovation / construction de la part des promoteurs / propriétaires / bailleurs	Cette charte de qualité n'a pas non plus le pouvoir d'imposer une rénovation pour des logements du secteur privé. La loi "Climat et résilience" d'août 2021 interdit cependant la location de logements mal isolés, imposant aux bailleurs des rénovations thermiques sur le logement privé également. Enfin, les techniques de rénovation thermique sont davantage "globales" que "par geste" (fenêtres seulement, ou murs intérieurs) pour maximiser l'impact de l'isolation, même si de récentes réformes nationales viennent changer ce dernier point.	Retenue en totalité
N°36_133	Systématiser l'isolation thermique des immeubles (intérieure et extérieure / murs, balcons, fenêtres), d'abord des immeubles en construction et les immeubles plus anciens en maîtrisant les couts		Partiellement retenue

THÉMATIQUE
BÂTIMENTS /
LOGEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS

1

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°36_134	Mettre en place les fenêtres triple vitrage aux fenêtres des bâtiments tertiaires pour diminuer les pertes thermiques	<p>Ce nouveau socle commun d'exigences est rassemblé dans la Convention qualité construction neuve adoptée en 2023. Par exemple, les constructeurs devront désormais intégrer des matériaux de réemploi sur au moins une famille de produits des bâtiments.</p> <p>D'autre part, les immeubles devront être conçus selon une approche bioclimatique visant à limiter leurs besoins énergétiques et satisfaire les besoins en rafraichissement et isolation.</p>	Partiellement retenue
N°31_98	Végétaliser les immeubles, en particulier les murs extérieurs et les toits	<p>La Convention qualité construction neuve comprend enfin un volet sur la mise en place de végétalisation des murs et de l'espace végétal en pleine terre. Cela ne concerne cependant pas les logements privés déjà existant dont la gestion relève des propriétaires privés.</p>	Hors compétences, sans engagement
N°31_99	Végétaliser les parties communes extérieures des immeubles		Hors compétences, sans engagement

THÉMATIQUE
BÂTIMENTS /
LOGEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS

1

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°36_131	<p>En parallèle des travaux d'isolation et en complément de la rénovation des fenêtres, réaliser des travaux d'amélioration de chauffage, avec une aide locale de Plaine Commune</p>	<p>Concernant le chauffage, Plaine Commune propose aux copropriétés d'être raccordées au réseau de chaleur urbain public du SMIREC. Ce réseau de chaleur est le 2e plus grande de d'île-de-France, et permet d'accéder à un chauffage bon marché et produit de manière écologique. Le réseau est déployé sur les villes de Saint-Denis, L'île-Saint-Denis, Pierrefitte, Stains et Aubervilliers.</p>	<p>Retenue en totalité</p>
N°36_135	<p>Autoriser la démolition dans le PLU de Plaine Commune, que quand la rénovation est démontrée comme impossible à réaliser</p>	<p>Concernant les démolitions des logements anciens, les démolitions seront très strictement encadrées dans le nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : les projets seront systématiquement orientés en premier lieu vers de la réhabilitation, et seulement après vers de la démolition dans certaines conditions.</p>	<p>Retenue en totalité</p>

THÉMATIQUE
BÂTIMENTS /
LOGEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS

1

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°27_84	Mettre en place un concours des immeubles les plus fleuris, ou les plus vertueux sur le compostage	l'idée d'un concours entre immeubles sur des critères de responsabilité écologique sera partiellement reprise dans le cadre du projet du Comité ECO. Ce projet vise à mettre en place une valorisation des gestes citoyens éco-responsables via une application mobile lancée avec les Jeux Olympiques.	Partiellement retenue
N°36_136	Développer la ventilation des immeubles et installer de la peinture blanche isolante dédiée pour maintenir la fraîcheur lors des vagues de chaleur	L'utilisation de peinture blanche sur les toits n'apparaît pas comme une solution efficace et de long-terme pour l'isolation des bâtiments contre le froid et le chaud, dû au coût d'entretien de cette peinture qui pourrait renforcer la fragilité économique des copropriétés. Par ailleurs, une grande partie du territoire se situe en secteur protégé.	Non retenue
N°31_101	Créer des cuves et canalisations pour la récupération des eaux de pluie sur chaque immeuble, pour limiter l'usage de l'eau potable pour la réutiliser pour l'entretien des espaces publics	La création de cuves de récupération d'eau de pluie à l'échelle des immeubles relève de la volonté des propriétaires privés, et ne pourra donc être mis en place par Plaine Commune.	Non retenue

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°8_25	<p>Rendre obligatoire les frais liés au télétravail (électricité, eau, nourriture, équipements)</p>	<p>Le remboursement des frais liés au télétravail est une mesure à la discrétion des employeurs privés. Plaine Commune n'a d'ailleurs pas mis en place cette mesure pour ses agents : par souci d'équité avec les agents n'ayant pas la possibilité de télétravailler, le remboursement des frais de télétravail n'est pas proposé aux agents en télétravail.</p>	<p>Hors compétences, sans engagement</p>
N°8_24	<p>Favoriser l'extension du télétravail à d'autres catégories d'emplois que les cadres par un crédit de cotisation</p>	<p>Il est reconnu que la mise en place du télétravail a un impact sur la réduction de la consommation d'énergie sur le territoire, notamment via la réduction des transports. Cela a d'autant plus d'impact si elle entraîne la réduction de la taille des bureaux, et donc réduisant l'impact énergétique des bâtiments de bureaux. En revanche, la mise en place de télétravail est à la discrétion des employeurs privés sur lesquels Plaine Commune n'a aucun levier. A Plaine Commune, la collectivité a déjà instauré le télétravail pour les agents dont les tâches sont "télétravaillables".</p>	<p>Hors compétences, sans engagement</p>

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°2_4	<p>Avoir une réflexion à l'échelle du territoire sur les événements culturels et leur sobriété pour éviter de faire doublon et encourager la découverte d'autres communes du territoire</p>	<p>La mutualisation d'une stratégie culturelle au niveau intercommunale dépasse le cadre du mandat donné aux citoyens de réduction de l'énergie du territoire : l'impact énergétique de la programmation culturelle est aujourd'hui assez faible. En revanche, la collectivité s'engage à poursuivre la réflexion de la coordination des acteurs culturels (animation du réseau d'acteurs, tournée auprès des partenaires subventionnés). De plus, Plaine Commune s'engage à continuer de porter un regard exigeant sur les événements organisés en son sein en matière de consommation énergétique.</p>	Partiellement retenue
N°2_3	<p>Poursuivre une conception sobre et décarbonée du territoire, en réduisant la consommation énergétique des événements (ex : interdiction d'utiliser des groupes électrogènes)</p>	<p>Les autres événements sur le territoire ne relèvent généralement par des pouvoirs publics. En revanche, lorsque c'est possible, la collectivité essaie d'expérimenter une organisation événementielle plus sobre. L'exemple de l'organisation des JOP va dans ce sens avec des sources d'énergie issue de l'énergie renouvelable et une consommation d'énergie la plus faible possible pour un événement de cette ampleur.</p>	Partiellement retenue

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°12_33	<p>Soumettre la proposition d'extinction lumineuse à un référendum afin que la population puisse se positionner</p>	<p>La collectivité ne trouve pas pertinent de soumettre la question générale de l'extinction lumineuse à un référendum. Cette question complexe doit en effet plutôt trouver des réponses au cas par cas, à l'échelle de quartier, voire à l'échelle de secteurs plus petits. Dans tous les cas, la démarche d'adaptation de l'éclairage publique est accompagnée d'une démarche de concertation qui se poursuit et continuera tout au long de l'adaptation du territoire.</p>	Non retenue
N°12_34	<p>Couper l'éclairage la nuit dans les zones industrielles ou les parcs</p>	<p>S'il est prévu de couper l'éclairage dans les parcs et jardins la nuit, il n'est en revanche pas prévu de couper l'éclairage public dans les zones industrielles. En revanche, le changement de technologie, et les meilleurs outils de pilotage pourront permettre d'adapter au cas par cas l'éclairage dans ces zones pour une utilisation la plus sobre possible.</p>	Non retenue

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°12_36	Imposer aux entreprises, bureaux et commerces d'éteindre la nuit à partir d'une certaine heure : enseignes, vitrines, façades de bureau	Le règlement local de publicité intercommunal (RLPI) fixe depuis 2022 de nouvelles règles en matière d'enseigne et de publicité dans l'espace public. Les enseignes dans la rue doivent par exemple être éteintes entre 00h et 7h (plus exigeant que la loi nationale), sauf à proximité des gares. Ces mesures ne concernent cependant pas les bureaux, sur lequel le pouvoir public n'a pas la main.	Partiellement retenue
N°12_37	Installer des détecteurs de mouvement là où la lumière a été supprimée	La collectivité a récemment repensé l'ensemble de sa stratégie d'éclairage public dans un document appelé Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL). Cette stratégie oriente la stratégie d'éclairage vers un éclairage plus sobre, notamment par des technologies plus modernes.	Partiellement retenue
N°12_32	Changer les éclairages urbains par des LED ou autres technologies plus sobres		Retenue en totalité

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°12_30	Faire un sondage en fonction du genre pour identifier les rues qui doivent de fait être allumées le plus	L'adaptation de la lumière en ville s'accompagne d'un travail de dialogue avec les habitants, en lien avec la stratégie mentionnée ci-dessus (SDAL), notamment pour aborder des enjeux de sécurité et de ressenti dans l'espace public. ce travail pourra se mener à l'échelle des quartiers.	Partiellement retenue
N°12_31	Adapter l'intensité lumineuse et l'adapter en fonction des zones et de leur fréquentation	La stratégie prévue (SDAL) mentionnée ci-dessus oriente la stratégie d'éclairage vers un éclairage plus sobre, notamment par une meilleure adaptation de la lumière dans la ville, pour éclairer moins mais mieux.	Retenue en totalité
N°12_35	Mettre en place un numéro vert pour signaler qu'un bâtiment public est resté allumé ou un dysfonctionnement	L'idée d'un moyen de signaler des pertes d'énergie importantes, par un numéro vert ou autre, est complexe à mettre en œuvre et coûteux, notamment en terme de moyens humains.	Non retenue

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°8_22	Réduire le prix des loyers dans le marché immobilier pour faciliter la proximité du logement au travail	Plaine Commune n'est pas compétente pour interférer dans le principe de libre échange : autrement dit, les entreprises ou autres structures commerciales sont par exemple libres de fixer leurs prix.	Hors compétences, sans engagement
N°33_106	Contrôler et punir à long terme les constructeurs pour les malfaçons sur les constructions neuves	Plaine Commune n'est pas compétente pour interférer dans le principe de libre échange : autrement dit, les entreprises ou autres structures commerciales sont aussi libres de vendre les produits qu'elles souhaitent tant qu'ils sont conformes au droit national et de l'Union européenne.	Hors compétences, sans engagement
N°33_105	Imposer une taxe sur les matériaux les plus polluants	Plaine Commune n'est pas compétente pour interférer dans le principe de libre échange : autrement dit, les entreprises ou autres structures commerciales sont aussi libres d'effectuer des transactions sans autres taxes que les taxes nationales.	Hors compétences, sans engagement
N°40_150	Instaurer une taxe sur les entreprises qui vendent des appareils de mauvaise qualité		Hors compétences, sans engagement
N°40_151	Réduire les taxes relatives à la fabrication en France		Hors compétences, sans engagement

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°7_18	Être plus exigeant avec les entreprises s'installant sur le territoire au regard de leur consommation d'énergie	Tant qu'elles respectent le droit commun, les entreprises sont libres de s'implanter et de s'organiser comme elles le souhaitent. Une collectivité ne peut généralement intervenir que dans le cas où l'entreprise aurait besoin d'aide à l'implantation et que la collectivité pourrait mettre en place une aide temporaire à son installation.	Hors compétences, sans engagement
N°7_19	Favoriser l'implantation d'entreprises utilisant de la domotique et des panneaux photovoltaïques dans leurs locaux		Hors compétences, sans engagement
N°7_20	Systematiser le raccordement des entreprises au réseau de chaleur au-delà des data center	En dépit de cette compétence restreinte, Plaine Commune a entrepris de relier les data centers du territoire au réseau de chaleur. Cela se fait selon le bon vouloir des entreprises et avec de nombreuses négociations. Il en sera de même pour les nouveaux data centers s'implantant sur le territoire dans les prochaines années, sous réserve d'un accord de la part de l'entreprise.	Hors compétences, sans engagement
N°30_96	mieux contrôler les rejets des industries avec des vérificateurs de niveau de toxicité et émissions CO2, partagé avec Airparif	Le contrôle des entreprises ne relève pas des compétences de Plaine Commune mais d'autres autorités publiques : qu'il s'agisse d'émissions et de rejets industriels	Hors compétences, sans engagement

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°33_107	Mettre en place des campagnes de sensibilisation auprès des entrepreneurs	Des missions de sensibilisation sont possibles : ce sera notamment le cas dans les futures missions de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) qui assurera également une sensibilisation des entreprises, dont des entrepreneurs	Partiellement retenue
N°30_97	Contrôler systématiquement en déchetterie lors de l'acheminement des déchets d'usine	Enfin, le dépôt de déchet par les entreprises en déchetterie est d'ores et déjà contrôlé, au même titre que les dépôts émanant d'un particulier.	Retenue en totalité
N°10_26	Proposer un accompagnement des grandes entreprises dans la définition d'un plan d'action de réduction de la consommation de l'énergie	L'incitation des entreprises à une meilleure responsabilité écologique se fait également au niveau national, et dépasse la compétence de Plaine Commune. Enfin, l'accompagnement d'un plan d'action à la transition écologique relève de la responsabilité de l'entreprise elle-même, et n'a pas vocation à être financé par un pouvoir public.	Hors compétences, sans engagement
N°10_27	Etablir des vérifications du respect des normes de chauffage et de climatisation des entreprises, sous peine d'amende	Le contrôle des entreprises ne relève pas des compétences de Plaine Commune mais d'autres autorités publiques, qu'il s'agisse d'émissions et de rejets industriels ou de normes de chauffage et de climatisation d'autres autorités.	Hors compétences, sans engagement

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°34_113	<p>Disposer de moins de structures sportives sur le territoire pour garder celles qui fonctionnent le mieux, mutualiser les équipements entre les communes, en veillant à leur accessibilité et une égalité d'accès, sans engendrer de surconsommation d'énergie dû à l'ouverture / fermeture</p>	<p>Le réseau de chaleur urbain du SMIREC procure une énergie produite par un mixte vertueux (50% renouvelable). L'organisation des jeux olympiques ont d'ailleurs permis d'accélérer les politiques de rénovation des structures sportives sur le territoire. Le choix a été porté sur la rénovation plutôt que sur la transformation en hébergement d'urgence.</p>	Partiellement retenue
N°34_116	<p>Fermeture des structures les plus anciennes et les plus énergivores, pour les transformer en hébergement d'urgence / ou rénovées</p>		Non retenue

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°34_123	La création ou la rénovation des infrastructures pour les Jeux Olympiques doit permettre la fermeture des structures plus anciennes et plus énergivores, ou leur transformation pour devenir des hébergements d'urgence ou leur possible rénovation	Le réseau de chaleur urbain du SMIREC procure une énergie produite par un mixte vertueux (50% renouvelable). L'organisation des jeux olympiques ont d'ailleurs permis d'accélérer ces politiques de rénovation. Le choix a été porté sur la rénovation plutôt que sur la transformation en hébergement d'urgence.	Retenue en totalité
N°34_112	Changer le mode de chauffage des piscines (pompes à chaleur ou centrales thermiques)	Certains usages dans les équipements publics permettent une réduction de la consommation d'énergie. C'est tout d'abord le cas de la méthode de production de chaleur dans les piscines, avec leur raccordement au réseau de chaleur urbain du SMIREC.	Retenue en totalité
N°34_111	Utiliser les terrains vides pour installer des infrastructures sportives extérieures, afin de limiter les déplacements vers des infrastructures fermées	Concernant la gestion des autres équipements sportifs : Plaine Commune a déjà eu l'occasion de réaliser un certain nombre d'espaces de sport urbains en extérieur (city stade, streetwork-out, ...) à la demande des villes.	Partiellement retenue

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°34_114	Autoriser l'accès aux gymnases des écoles en accès libre les mercredis après-midi	Les gymnases des écoles et autres établissements scolaires font l'objet d'une utilisation plurielle le mercredi après-midi : cela fait l'objet d'un conventionnement spécial avec le département dans certain cas, ou directement avec des associations dans d'autres cas. Cette utilisation plurielle est conditionnée au format des locaux, qui ne le permettent pas dans certain cas.	Retenue en totalité
N°34_115	Imaginer des usages pluriels des bâtiments publics : accueil des publics en difficulté, espaces refuges en cas de canicule etc.	En cas de forte chaleur, certains bâtiments constituent d'ores et déjà des points d'accueil tempérés. C'est notamment prévu dans le cadre du plan canicule des médiathèques. Ce dispositif est étendu au fur et à mesure dans les nouveaux équipements publics accueillant du public.	Retenue en totalité
N°34_117	Intégrer des capteurs et des systèmes de contrôle automatisés pour les lumières dans les équipements publics sportifs.	Les équipements publics sportifs fermés sont gérés par les villes : leurs technologies de contrôle de la lumière et de la chaleur sont modernisées au fur et à mesure selon les disponibilités budgétaires.	Partiellement retenue

THÉMATIQUE

GESTION DES DÉCHETS

8

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°28_88	Viser un taux de 50% de tri des déchets sur le territoire, au lieu de 13% sur le territoire	<p>La stratégie de Plaine Commune concernant la gestion des déchets vise en premier lieu d'essayer de réduire la quantité de déchets sur le territoire, avant d'en améliorer la gestion. Cette réduction passe par un programme local de prévention des déchets ménagers (PLPDMA) adopté en 2022, et concerté avec les acteurs du territoire. Il comprend des actions de sensibilisation entre autres sur l'utilisation des composteurs, sur le tri sélectif, sur l'utilisation de contenants réutilisables, ou la vente en vrac sans emballage. Un plan local de valorisation des déchets de tri fixera également un nouveau taux à la hausse de tri des déchets à atteindre.</p>	Retenue en totalité
N°28_85	Sensibiliser les habitants sur l'utilité du compostage, et la mise en place de lombricomposteurs individuels dans les logements		Retenue en totalité
N°28_60	Améliorer l'information sur le tri sélectif pour sensibiliser les citoyens		Partiellement retenue
N°28_92	Démocratiser la vente en vrac, sans emballages		Hors compétences, sans engagement

THÉMATIQUE

GESTION DES DÉCHETS

8

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°13_44	Installer des composteurs dans les jardins publics et jardins partagés	Plaine Commune déploie dans l'application de la loi EGALIM des composteurs de quartier sur l'ensemble du territoire.	Retenue en totalité
N°27_86	Installer des bacs collectifs de collecte des biodéchets à proximité des habitations		Retenue en totalité
N°25_81	Récupérer le biométhane via les déchets organiques (méthanisation) en vue de l'utiliser pour se chauffer, faire de l'engrais et du combustible	Les matières compostées sont ensuite réutilisées dans des plantations, ou directement dans les serres de Plaine Commune.	Retenue en totalité
N°28_87	Mettre en place des bacs à verre maillés sur le territoire	Les déchets non compostables sont acheminés via les bornes de tri existantes vers les incinérateurs du SMIREC pour redistribuer la chaleur acquise dans le réseau de chaleur urbain nouvellement développé.	Retenue en totalité
N°6_16	Renouveler les incinérateurs existants vétustes		Retenue en totalité

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°29_94	Démocratiser les contenants réutilisables, et harmoniser leur taille à l'échelle nationale	L'idée d'harmonisation des tailles de contenants réutilisables vers des formats davantage standardisés nécessiterait une réflexion au niveau nationale. La collectivité ne s'engage pas à porter cette réflexion.	Hors compétences, sans engagement
N°29_93	Eliminer les emballages inutiles et encourager les entreprises et les distributeurs à réduire le plastique	La collectivité ne s'engage pas auprès des entreprises pour les encourager à réduire la place du plastique dans leurs produits, ce qui est davantage une compétence nationale, voire européenne.	Hors compétences, sans engagement
N°29_91	Organiser des distributions de contenants réutilisables aux habitants	La distribution de contenants réutilisables aux habitants n'est pas non plus prévue dans l'activité de la collectivité à court-terme. Il apparaît plus pertinent de conduire d'abord des actions de sensibilisation, d'information sur le sujet et de développer les circuits de vrac.	Hors compétences, sans engagement

THÉMATIQUE

TRANSPORTS EN COMMUN

9

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°24_80	<p>Mettre en place un pass multitransports / multimodal</p>	<p>La mise en place de transports en commun sur le territoire ne relève pas des compétences de Plaine Commune, mais de la région Île-de-France. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de propositions de cette thématique ne pourront pas être reprises. En revanche, Plaine Commune souhaite s'engager en particulier sur l'accompagnement de la multimodalité, c'est-à-dire le changement de moyen de transport au cours d'un trajet. D'une part, des stationnements vélos sécurisés sont en construction à proximité des gares existantes et nouvelles gares en construction dans le cadre du Grand Paris Express. D'autre part, Plaine Commune s'engage à tenter de convaincre la région d'accepter qu'un seul ticket puisse permettre de prendre tous les moyens de transports en commun au cours d'un trajet (métro, RER, tramway, bus).</p>	<p>Hors compétences avec engagement</p>
N°24_79	<p>Développer un réseau de transport fluvial bas carbone, permettant également de désengorger l'A86</p>	<p>La mise en place d'un transport sur le canal ou sur la Seine serait également très difficile et nécessiterait des investissements importants. Ce n'est pas un chantier que la collectivité souhaite porter.</p>	<p>Non retenue</p>

THÉMATIQUE

TRANSPORTS EN COMMUN

9

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°23_73	Tarifier des transports en fonction des ressources (nouveau barème de tarification solidaire prenant en compte les personnes au SMIC)	<p>Plaine Commune ne peut pas s'engager sur des réductions de prix des transports en commun, même de manière expérimentale, que ce soit pendant les jeux olympiques et paralympiques ou après. Cela ne relève pas des compétences de la collectivité.</p> <p>La collectivité ne souhaite pas s'engager sur cette proposition, car la réduction en terme de consommation énergétique serait trop faible par rapport à l'investissement que cela représente.</p>	Hors compétences sans engagement
N°23_75	Mettre en place un nouveau forfait pour les senior en zones 2 et 3		Hors compétences sans engagement
N°23_77	Ne pas augmenter le prix des transports en Seine-Saint-Denis pendant les Jeux		Hors compétences sans engagement
N°23_74	Rendre les transports gratuits une journée par mois pour faciliter le déplacement des personnes ayant des démarches administratives à réaliser sur le territoire		Hors compétences sans engagement

THÉMATIQUE

TRANSPORTS EN COMMUN

9

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°23_76	Mettre en place la gratuité des transports en commun pour tous, avec une prise en charge des abonnements pour les salariés par leurs employeurs à 100%	<p>Plaine Commune ne peut pas s'engager sur des réductions de prix des transports en commun, même de manière expérimentale, que ce soit pendant les jeux olympiques et paralympiques ou après. Cela ne relève pas des compétences de la collectivité.</p> <p>La collectivité ne souhaite pas s'engager sur cette proposition, car la réduction en terme de consommation énergétique serait trop faible par rapport à l'investissement que cela représente.</p>	Hors compétences sans engagement
N°23_78	Rendre l'abonnement aux transports en commun gratuits pour certains métiers, ou les subventionner	<p>Plaine Commune ne peut pas s'engager sur des réductions de prix des transports en commun, même de manière expérimentale, que ce soit pendant les jeux olympiques et paralympiques ou après. Cela ne relève pas des compétences de la collectivité.</p> <p>La collectivité ne souhaite pas s'engager sur cette proposition, car la réduction en terme de consommation énergétique serait trop faible par rapport à l'investissement que cela représente.</p>	Hors compétences sans engagement
N°22_69	Améliorer le maillage du territoire par le réseau de transport en commun	<p>Plaine Commune ne peut pas s'engager sur des réductions de prix des transports en commun, même de manière expérimentale, que ce soit pendant les jeux olympiques et paralympiques ou après. Cela ne relève pas des compétences de la collectivité.</p> <p>La collectivité ne souhaite pas s'engager sur cette proposition, car la réduction en terme de consommation énergétique serait trop faible par rapport à l'investissement que cela représente.</p>	Hors compétences sans engagement
N°22_70	Augmenter la fréquence de passage des transports en commun (RER, bus)	<p>Plaine Commune ne peut pas s'engager sur des réductions de prix des transports en commun, même de manière expérimentale, que ce soit pendant les jeux olympiques et paralympiques ou après. Cela ne relève pas des compétences de la collectivité.</p> <p>La collectivité ne souhaite pas s'engager sur cette proposition, car la réduction en terme de consommation énergétique serait trop faible par rapport à l'investissement que cela représente.</p>	Hors compétences sans engagement

THÉMATIQUE

TRANSPORTS EN COMMUN

9

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°22_71	Améliorer l'accessibilité des gares pour les handicapés, poussettes, sécurité, ...	La construction et la rénovation des gares dépend de la région Île-De-France via Ile-de-France Mobilités, et Plaine Commune ne peut s'engager à ce qu'il y ait de nouvelles mesures mises en place sur ce sujet.	Hors compétences sans engagement
N°22_68	Mettre en place un réseau municipal de navettes électriques complémentaires à l'échelle du territoire	Les études réalisées à ce sujet au sein de Plaine Commune ne montrent pas un besoin évident sur le territoire. De plus, le report modal (de la voiture à la navette électrique par exemple) n'est pas certain.	Non retenue
N°2_5	Mettre en place de navettes électriques spéciales entre communes pour rejoindre les événements d'autres communes		Non retenue

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°18_57	<p>Campagne de communication de sensibilisation aux gestes de réduction de la consommation de l'énergie</p>	<p>La réduction de la consommation de l'énergie sur le territoire passe inévitablement par une sensibilisation de différents publics : agents des collectivités, entreprises, citoyens, ... Pour cela, Plaine Commune s'engage à lancer une campagne de communication pour sensibiliser le grand public aux gestes de réduction de la consommation énergétique.</p>	<p>Retenue en totalité</p>
N°14_46	<p>Sensibiliser les automobilistes sur les impacts de la circulation automobile, notamment par de la communication in situ dans les zones de bouchons</p>	<p>Cette campagne de communication passera par l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), et devra inclure de la communication in situ pour sensibiliser les automobilistes.</p>	<p>Retenue en totalité</p>
N°14_47	<p>Garantir une communication adaptée également aux non-francophones sur la sensibilisation à la réduction de la consommation d'énergie</p>	<p>Une attention particulière sera portée à rendre les messages de cette campagne les plus compréhensifs possibles, notamment pour les publics non-francophones.</p>	<p>Retenue en totalité</p>

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°16_54	Création d'une filière de formations et de petits boulots de sensibilisation écologique pour les jeunes / job d'été en porte-à-porte (bilan carbone, fresque du climat, audit énergétique...)	La campagne de sensibilisation passera également par le recrutement de personnes jeunes, sensibles au sujet de la transition écologique, dans le cadre de contrats courts l'été ou de services civiques. Leur mission sera d'animer des temps de sensibilisation à la réduction de l'énergie et à la transition écologique. Un bilan sera tiré d'une première mise en œuvre de cette proposition.	Retenue en totalité
N°20_61	Mobiliser les habitants dans des ateliers et réunions publiques pour convaincre davantage	Plaine Commune anime directement également différents ateliers de sensibilisation sur le tri, la gestion des espaces verts, et s'apprête à renforcer ces actions.	Retenue en totalité
N°15_53	Mettre en place une journée d'activités ludiques et inter-générationnelles sur l'écologie (théâtre-forum, intervenants spécialisés, ...)	Plaine Commune se place toujours en soutien d'initiatives d'autres acteurs (écoles, associations, collectifs) pour sensibiliser, partager des compétences, ou soutien direct.	Partiellement retenue
N°15_52	Envisager un système de parents ambassadeurs et d'élèves ambassadeurs	Un système de parents et élèves ambassadeurs existe déjà dans les écoles avec les éco-délégués.	Retenue en totalité

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°3_10	Renforcement des ETP des villes sur la réduction de la consommation de l'énergie	La collectivité s'engage à renforcer la sensibilisation en interne des agents gestionnaires d'équipements publics ou de véhicules techniques. Cela se traduirait par exemple par des journées de formation spécifiques sur la réduction de la consommation de l'énergie.	Retenue en totalité
N°14_48	Créer une plateforme spécifique sur les enjeux climatiques de Plaine Commune		Non retenue
N°39_149	Mettre en place une journée d'information obligatoire sur la consommation énergétique (comme la journée Défense et Citoyenneté) pour informer sur les droits et les devoirs en matière d'énergie, rémunéré ou défrayé via la taxe d'apprentissage	La création d'une plateforme n'est pas suffisamment impactante au regard des coûts engendrés par la création d'une plateforme spécifique à Plaine Commune, d'autant que d'autres plateformes nationales existent (ADEME par exemple), ou la mise en place d'une journée d'information obligatoire sur la consommation énergétique.	Non retenue

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°18_58	Fournir des "kits de sobriété" (sacs, ampoules, robinets thermostatics)	La distribution de « kits de sobriété » aux habitants du territoire est une bonne idée, déjà mise en place par le Département dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique : distribution d'outils d'économie d'eau par exemple.	Non retenue
N°15_49	A l'école, dédier obligatoirement 1h par semaine à l'écologie	Le contenu pédagogique de l'enseignement à l'école dépend du ministère de l'éducation nationale, et non d'une collectivité. C'est la raison pour laquelle Plaine Commune ne s'engage pas à mettre en place des enseignements spécifiques à l'écologie à l'école, où des ateliers de mise en pratique spécifiques au-delà de ceux qui existent déjà.	Hors compétences, sans engagement
N°15_50	Organiser des ateliers de mises en pratique avec les élèves : ramassage de papiers, chasse aux lumières allumées, mesure de la température dans les classes		Hors compétences, sans engagement
N°15_51	Proposer aux étudiants des matières bonus ou des clubs sur des sujets environnementaux	Les programmes d'enseignement des étudiants ne relèvent pas non plus de Plaine Commune, mais des universités. L'ajout de matières bonus paraît de plus difficile à mettre en place opérationnellement, d'où l'absence d'engagement de la collectivité sur ce sujet.	Hors compétences, sans engagement

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°26_83	Favoriser l'apparition d'espaces de repair café pour de l'électronique	La stratégie de Plaine Commune concernant la gestion des déchets vise en premier lieu d'essayer de réduire la quantité de déchets sur le territoire. Cette réduction passe par un programme local de prévention des déchets ménagers (PLPDMA) adopté en 2022, et concerté avec les acteurs du territoire. Ce programme prévoit notamment le soutien à des structures de réemploi, dont des repairs cafés et ressourceries, avec notamment la création de 3 nouvelles ressourceries sur le territoire.	Retenue en totalité
N°15_152	Développer les lieux de réparation pour les électroménagers endommagés		Retenue en totalité
N°28_90	Mettre en place un numéro pour réserver un créneau d'enlèvement des encombrants	La réutilisation commence par la récupération d'objets usagers : cela peut actuellement se faire via l'application bienVU pour des objets encombrants comme des matelas, des meubles usagés, ou des cartons. Cela est également déjà disponible depuis juin 2023 pour les électroménagers sur rendez-vous avec Ecosystem que Plaine Commune a engagé dans ce but.	Retenue en totalité

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°40_153	Favoriser la reprise d'appareils électroménagers usagés en échange d'une remise sur un appareil neuf sans condition de ressources	C'est une obligation pour les entreprises de vente d'électroménager que de reprendre les anciens appareils, qu'ils fonctionnent ou non. Une fois récupérés et contrôlés, ces appareils sont réemployés pour 40% d'entre eux environ par une structure de l'économie sociale et solidaire.	Hors compétences, sans engagement
N°26_82	Encourager l'utilisation d'applications comme Geev ou Le Bon Coin pour favoriser le don et la revente d'occasion sur le territoire	Les applications Geev et LeBonCoin doivent être reconnue comme directement utile au réemploi. C'est la raison pour laquelle Plaine Commune souhaite s'engager à soutenir davantage ces deux acteurs de la récupération et de la revente, notamment en terme de visibilité et de partenariat.	Retenue en totalité
N°28_89	Proposer un système de consignes, à minima pour le verre et l'aluminium, pour récupérer le coût du contenant (env. 0,10€ / canette)	Enfin, concernant la mise en place d'une consigne de déchets : Plaine Commune s'engage à réfléchir à une solution de consigne expérimentale pour du réemploi de verre sur le territoire. La consigne pour de l'aluminium n'apparaît pas aujourd'hui comme pertinente.	Partiellement retenue

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°40_109	Mettre en place de l'acquisition de matériaux de récupération et/ou de matériaux durables mais chers	<p>Plaine Commune a initié une démarche intitulé "métabolisme urbain". Cette démarche vise à généraliser le recours à des matériaux issus de l'économie circulaire (réemploi, réutilisation, recyclage) sur l'ensemble de nos chantiers – avec des exemples réussis aujourd'hui. Elle inclut également la conception d'une « matériauthèque » (base de connaissance ouverte sur les matériaux de construction) et d'un projet « démonstrateur » d'une cinquantaine de logements pour tester en conditions réelles le recours à des matériaux de construction plus vertueux et aider les acteurs à monter en compétence. Il s'agit également de capitaliser sur les innovations mises en place dans le Village olympique, très intéressantes en matière de construction durable.</p>	Retenue en totalité
N°40_110	Récupérer des matériaux industriels pour la rénovation avec des conditions logistiques		Retenue en totalité
N°40_108	Approfondir la recherche sur la résilience des matériaux pour + de résistance aux évènements climatiques extrêmes		Retenue en totalité

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°40_109	Mettre en place de l'acquisition de matériaux de récupération et/ou de matériaux durables mais chers	Plaine Commune a initié une démarche intitulé "métabolisme urbain". Cette démarche vise à généraliser le recours à des matériaux issus de l'économie circulaire (réemploi, réutilisation, recyclage) sur l'ensemble de nos chantiers – avec des exemples réussis aujourd'hui. Elle inclut également la conception d'une « matériauthèque » (base de connaissance ouverte sur les matériaux de construction) et d'un projet « démonstrateur » d'une cinquantaine de logements pour tester en conditions réelles le recours à des matériaux de construction plus vertueux et aider les acteurs à monter en compétence. Il s'agit également de capitaliser sur les innovations mises en place dans le Village olympique, très intéressantes en matière de construction durable.	Retenue en totalité
N°40_110	Récupérer des matériaux industriels pour la rénovation avec des conditions logistiques		Retenue en totalité
N°40_108	Approfondir la recherche sur la résilience des matériaux pour + de résistance aux évènements climatiques extrêmes		Retenue en totalité

THÉMATIQUE

ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE

12

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°1_2	Organiser des temps d'échange de bons procédés entre collectivités (Paris, Est Ensemble)	Afin d'engager davantage de personnes et d'acteurs dans cette démarche de transition écologique, Plaine Commune souhaite suivre la recommandation de l'assemblée de renforcer la mobilisation écologique. Cette mobilisation passe tout d'abord par des échanges entre collectivités, ainsi que par l'animation d'un réseau d'acteurs : ces échanges ont déjà cours et se poursuivront. De plus, la collectivité met en place un accompagnement aux démarches à travers l'Agence locale pour le climat et l'énergie (ALEC).	Retenue en totalité
N°3_7	Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs sur l'énergie : événements, formation, information, ...		Retenue en totalité
N°436_137	La mise en place d'aides aux démarches par agents publics et aidants sociaux		Retenue en totalité
N°17_55	Mise en place de défis environnementaux avec récompenses pour les habitants en coopération / compétition		Plaine Commune a récemment lancé l'initiative du comité ECO, dont l'objectif principal est de mobiliser les habitants. Cette démarche comprend notamment la mise en place de défis environnementaux avec récompenses à destination des habitants, ainsi qu'un réseau d'acteurs associatifs et un dispositif de monnaie locale.

THÉMATIQUE
ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°3_8	<p>Organisation d'un forum de l'énergie où tous les acteurs viendraient avec des engagements</p>	<p>La collectivité souhaite poursuivre la mobilisation par l'organisation d'un événement multi-acteurs où les participants (entreprises, associations, citoyens, institutions) viendraient s'engager publiquement à prendre des mesures pour la réduction de l'énergie. Cette initiative paraîtrait cependant plus pertinente à l'échelle de la métropole du Grand Paris, qu'à la simple échelle de Plaine Commune. La collectivité s'engage donc à convaincre les interlocuteurs pertinents de l'organisation d'un tel événement à l'échelle métropolitaine, ou si cela ne fonctionne pas, à l'échelle de Plaine Commune.</p>	<p>Hors compétences avec engagement</p>
N°1_1	<p>Signer un "Pacte de responsabilité partagé sur l'énergie" entre collectivités pour un rééquilibrage des efforts au regard des consommations des habitants</p>	<p>La collectivité ne souhaite pas s'engager sur la signature d'un pacte de responsabilité partagé sur l'énergie entre collectivité, car le contenu potentiel d'un tel pacte n'apparaît pas suffisamment claire et impactant.</p>	<p>Non retenue</p>

THÉMATIQUE
ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE

12

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°3_8	Organiser un forum de l'énergie où tous les acteurs viendraient avec des engagements	La mise en place d'une plateforme dédiée à la mise en commun d'idée et événements entre acteurs de l'énergie ne permettrait probablement pas d'avoir d'impact suffisamment fort au regard des ressources nécessaires à sa mise en place et son animation	Hors compétences sans engagement

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°4_12	Dans les documents d'urbanisme, encourager la présence des espaces verts et réduire les constructions, moins d'imperméabilisation des sols	Plaine Commune a récemment adopté un plan de végétalisation et de rafraîchissement visant à développer la présence des espaces verts dans la ville. Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée à réduire l'emprise au sol des constructions et à favoriser la perméabilité du sol sur le territoire. Cette stratégie comprend également un objectif de laisser davantage d'espaces verts en "repos de biodiversité" pour permettre une respiration écologique des espaces verts.	Retenue en totalité
N°13_41	Laisser des espaces verts en jachère		Retenue en totalité
N°13_39	Réduire la consommation d'énergie dans l'entretien des plantes dans les parcs		Retenue en totalité
N°13_40	Faire pousser des plantes et fleurs adaptés au territoire : privilégier les essences non gourmandes en eau	D'autre part, Plaine Commune a également changé sa politique publique de fleurissement et de gestion des parcs. Cette orientation donne désormais la priorité à des plantes vivaces et plus résistantes, souvent plus adaptées au climat du territoire et moins gourmandes en eau.	Retenue en totalité

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°31_100	Arroser la végétation avec un système de récupération d'eau de pluie	Dès que possible, les espaces verts comprendront également désormais des systèmes de récupération d'eau pour l'arrosage des plantes.	Retenue en totalité
N°13_43	Installer des récupérateurs d'eau dans les jardins publics et jardins partagés	Plaine Commune accompagne aussi les particuliers dans la mise en place de cuves de récupération des eaux de pluie.	Retenue en totalité
N°13_42	Favoriser la participation des habitants dans la gestion des jardins publics et partagés	Des ateliers participatifs faisant participer les habitants à des chantiers d'espaces verts sont déjà mis en place, notamment en partenariat avec des écoles du territoire. Ces initiatives vont se poursuivre et se renforcer pour sensibiliser les habitants aux enjeux de biodiversité et de rafraichissement urbain.	Retenue en totalité

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°21_63	Créer davantage de pistes cyclables et réaménager celles existantes pour plus de sécurité	Plaine Commune est très engagée pour le développement de la pratique du vélo sur le territoire. Cela se traduit notamment par la mise en place de nouvelles pistes cyclables dans l'espace public, et la création de plusieurs centaines de places de parkings vélos sécurisées, notamment autour des gares et du stade de France.	Retenue en totalité
N°21_67	Créer davantage de parkings sécurisés pour les vélos		Partiellement retenue
N°21_64	Sensibiliser le maximum de personnes à la pratique du vélo et faire de la prévention auprès des cyclistes sur les bonnes pratiques	Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, Plaine Comme a organisé plusieurs journées de sensibilisation au vélo, et d'aide à la "remise en selle" pour les personnes n'ayant pas appris à faire du vélo. Les services ont également mis en place un concours interne annuel pour favoriser la pratique du vélo par les agents en interne.	Retenue en totalité

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°21_65	Immatriculer les vélos, à l'exemple des Pays-Bas, et aller plus loin par un système d'amendes en cas de non-respect de la réglementation	La collectivité note l'intérêt des citoyens pour l'immatriculation des vélos sur le territoire. Cette mesure ne pourrait être mise en place qu'au niveau national. C'est pourquoi Plaine Commune souhaite organiser une consultation plus large des acteurs du vélos sur ce sujet, et en fonction portera, ou non, le sujet auprès des autorités nationales.	Hors compétences avec engagement
N°8_23	Favoriser l'installation de parkings vélos près des entreprises	La collectivité ne souhaite pas s'engager sur la création de parkings vélos à proximité des entreprises : cette mesure favoriserait en effet probablement certaines entreprises par rapport à d'autres. De plus, la création de service de stationnement devrait davantage relever de la responsabilité des entreprises elles-mêmes que des pouvoirs public.	Non retenue
N°21_66	Prime additionnelle sur l'achat de vélo électrique et non électrique	La collectivité ne souhaite pas rajouter des aides supplémentaires sur l'achat de vélos neufs ou d'occasion, des aides étant déjà mises en place au niveau de certaines villes, et de la région. En revanche, Plaine Commune soutient le réseau Bicyclo (ateliers solidaires de vélos) qui vendent des vélos d'occasion à prix solidaires, et qui peuvent constituer une solution abordable pour les personnes souhaitant se munir d'un vélo.	Non retenue

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°34_119	Ouvrir les installations olympiques aux habitants des Jeux	Concernant les installations prévues pour les jeux olympiques et paralympiques : ces installations sont prévues pour être réadaptées à un usage habitant après l'événement des jeux. Elles pourront ainsi bénéficier aux habitants du territoire, notamment le centre aquatique olympique, le village des athlètes, le franchissement urbain Pleyel par exemple.	Retenue en totalité
N°35_124	Assurer que les infrastructures et installations faites pour les Jeux soient pérennisées et puisse bénéficier à la population		Retenue en totalité
N°34_120	Aménager des horaires et des tarifs des piscines et patinoires avantageux sur les heures creuses, afin d'éviter le gaspillage énergétique	Les horaires des infrastructures énergivores comme les piscines ou patinoires sont déjà adaptées pour faire bénéficier aux habitants de ces installations. En revanche, des pertes énergétiques importantes sont inévitables la nuit, horaires où les infrastructures ne sont pas utilisées.	Retenue en totalité

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°34_121	<p>Mettre des salles de sport à proximité des piscines pour inciter à y aller</p>	<p>Plaine Commune ne souhaite pas s'engager sur la mise en place d'un passmulti-sport ou culture : l'impact de cette mesure sur la réduction de la consommation de l'énergie du territoire n'est pas démontré, et serait probablement faible. Il en va de même pour le fait de favoriser la proximité de l'installation de salles de sport à proximité des piscines : la création de tels centres sportifs nécessite en général un espace important, qui n'est que rarement disponible en milieu urbain dense comme à Plaine Commune.</p>	Non retenue
N°34_122	<p>Mettre en place un forfait multisport et forfait culture/loisirs pour encourager la fréquentation des infrastructures sportives de proximité, à condition d'une réduction de la consommation d'énergie</p>	<p>Plaine Commune ne souhaite pas s'engager sur la mise en place d'un passmulti-sport ou culture : l'impact de cette mesure sur la réduction de la consommation de l'énergie du territoire n'est pas démontré, et serait probablement faible. Il en va de même pour le fait de favoriser la proximité de l'installation de salles de sport à proximité des piscines : la création de tels centres sportifs nécessite en général un espace important, qui n'est que rarement disponible en milieu urbain dense comme à Plaine Commune.</p>	Non retenue

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°14_45	<p>Réduire la quantité de supports de communication papier par Plaine Commune et les villes</p>	<p>Afin d'inciter l'ensemble des acteurs à réduire leur consommation énergétique, Plaine Commune doit renforcer son exemplarité. C'est la raison pour laquelle, la collectivité a conduit une réflexion interne sur sa consommation énergétique qui a débouché sur un plan de sobriété énergétique en décembre 2022. En outre de ce plan, la collectivité s'engage à réduire la consommation de papier dans son fonctionnement ainsi que dans sa communication.</p>	<p>Retenue en totalité</p>
N°21_62	<p>Faire en sorte que les élus du territoire soient exemplaires sur l'utilisation du vélo</p>	<p>De plus, les élus ont également un rôle d'exemplarité à jouer. C'est la raison pour laquelle Plaine Commune a mis à disposition des élus, comme à l'ensemble des agents, des vélos en libre-service pour les déplacements professionnels. Ce pool de vélos est complété d'un stock de véhicules électriques également disponibles pour les élus.</p>	<p>Retenue en totalité</p>

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°23_72	<p>Les élus des collectivités de Seine-Saint-Denis doivent être exemplaires en matière d'utilisation des transports en commun</p>	<p>Plaine Commune souhaite reprendre la proposition de l'assemblée citoyenne et d'encourager la pratique des transports en commun pour les élus du territoire. La collectivité va par conséquent mettre en place un alignement des conditions de remboursement du passnavigo des élus sur les conditions actuelles des agents. Cette mesure devrait permettre d'encourager les élus à utiliser encore davantage les transports en commun</p>	<p>Retenue en totalité</p>

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°32_102	<p>Créer un réseau de récupération de l'eau de pluie géré par la collectivité</p>	<p>Concernant la création d'un réseau des eaux pluviales : la création d'un réseau de récupération des eaux de pluie demanderait des travaux très importants pour un bénéfice faible. La meilleure stratégie concernant les eaux pluviales serait davantage une récupération à la parcelle pour réutilisation, un stockage dans des cuves de rétention pour éviter les écoulements trop importants en cas de forte pluie, ainsi que tout simplement laisser l'eau s'infiltrer dans le sol dès que possible pour favoriser le rechargement des nappes phréatiques et l'alimentation des sols.</p>	Non retenue
N°34_118	<p>Améliorer l'eau de la Seine pour pouvoir s'y baigner</p>	<p>D'autre part l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine pour mettre la baignade en bord de Seine est un chantier de très grande envergure. Dans le cadre des JOP, la ville de Paris a entrepris ce chantier avec des investissements très importants sans succès à ce jour. La collectivité ne souhaite donc pas s'engager sur ce chantier.</p>	Non retenue

N°	ACTION	REPONSE	NIVEAU DE REPRISE
N°3_9	Installer des panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments publics et autres espaces disponibles (ombrières sur les parkings publics, terrasses)	Plaine Commune souhaite réduire la part d'énergie d'origine fossile consommée sur le territoire. Pour cela, la collectivité souhaite s'engager dans une production plus importante d'énergie renouvelable sur le territoire, notamment photovoltaïque mais pas seulement. Cela se traduira tout d'abord par des installations importantes de panneaux solaires sur les bâtiments publics des villes et de l'intercommunalité.	Retenue en totalité
N°5_14	Créer un nouveau service public responsable de l'installation, de la production et de l'entretien, avec une planification sur plusieurs années.	Cette nouvelle compétence nécessitera également des ressources techniques et un nouveau service d'entretien de ces unités de production solaire, qui seront intégrées à l'activité de la collectivité.	Retenue en totalité

N°	ACTION	REPOSE	NIVEAU DE REPRISE
N°5_15	<p>Communiquer sur les avantages financiers d'une installation de photovoltaïques à tout le monde et simplifier les démarches pour obtenir des subventions</p>	<p>La sensibilisation des particuliers aux avantages du photovoltaïques seront intégrées au travail de l'Agence locale du climat et de l'énergie (ALEC).</p>	<p>Retenue en totalité</p>
N°6_17	<p>Réfléchir à l'utilisation de géothermie basse température et de pompes à chaleur pour les bâtiments les plus énergivores</p>	<p>L'utilisation de pompes à chaleur ou de géothermie pour les bâtiments les plus énergivores sera intégrée de deux manières : lorsque possible, il est proposé de raccorder les bâtiments au réseau de chaleur du SMIREC qui est en partie alimenté par de la géothermie à forte profondeur ; si le raccordement ne peut se faire, l'ALEC aura également vocation à conseiller les propriétaires et à orienter ces entités vers les bons interlocuteurs professionnels.</p>	<p>Retenue en totalité</p>